

1420

Le PENTHIÈVRE et l'attentat de CHANTOCEAUX

Le 12 février 1420, la comtesse de Penthièvre, Marguerite de Clisson, « Margot la Boiteuse », « Margot l'Orgueilleuse », attirait le duc de Bretagne, Jean V, son seigneur suzerain, dans un guet-apens près de son château de Chantoceaux. Elle espérait humilier son prisonnier pour satisfaire ses rancunes et, sous la menace de mort, l'amener à abdiquer son trône en faveur de son fils aîné, le jeune comte de Penthièvre, Olivier de Blois, héritier des droits de son grand-père Charles de Blois. Si elle avait réussi, le seigneur de Lamballe redevenait, comme l'avaient été à plusieurs reprises ses ancêtres, duc de Bretagne.

Malheureusement pour elle et ses enfants, elle échoua. Forcée dans sa forteresse des bords de Loire par toute la Bretagne accourue en armes au secours de son duc, elle capitula honteusement, trop heureuse de se sauver bagues et vie sauvées, dans sa vicomté de Limoges. Par trop d'ambition, mauvais calculs, elle écartait définitivement tous ses enfants de l'espoir de régner un jour sur la Bretagne. Qui plus est, elle exilait pour un temps dont nul ne pouvait alors estimer la durée, la famille des Blois-Penthièvre de la Châtellenie de Lamballe.

Cet attentat eut dans tout le pays un retentissement formidable. Jean V rendu à la liberté fit condamner à mort le comte de Penthièvre. Il confisqua le comté, rasa le château et les remparts de Lamballe. Puis, sa justice passa. Elle punit tous ceux qui avaient aidé et conseillé Margot de Clisson dans sa folle entreprise. Nous étions alors à une époque où les lois de la féodalité régissaient, pour quelques temps encore, les rapports de droit et de fait entre les hommes : le roi, le duc de Bretagne, le comte de Penthièvre, ses vassaux grands et petits, enfin les habitants de la châtellenie. Il nous a semblé qu'il serait intéressant, dans le cadre de ce bulletin, d'étudier l'attitude des « gens du Penthièvre » lors des années qui précédèrent l'attentat de Chantoceaux et les conséquences de son échec pour le pays de Lamballe.

Ceux qui préfèrent le Duc à Margot

Voyons d'abord quelle est entre 1403 (date de la mort de son mari Jean de Blois-Penthièvre) et 1420, l'influence de la comtesse Margot dans notre pays.

Il ne faut jamais perdre de vue que Margot, fille du connétable Olivier de Clisson, n'est de Penthièvre qu'à cause de son mari et de la tutelle de son fils Olivier, qui ne sera majeur qu'en 1411 et restera toujours dans cette affaire un fils soumis à la politique de sa mère. Sans doute, aime-t-elle à séjourner à Lamballe ; elle y ordonne de beaux travaux comme la chapelle de la collégiale, d'autres plus utiles comme le haussement du portail d'entrée du château (1417), mais ses intérêts et sa passion sont sur les bords de la Loire, dans l'antique patrimoine des Clisson. C'est de là qu'elle va tendre ses filets. Comme l'a si bien dit le vieil historien Bertrand d'Argentré : « Coudre la peau de renard à celle du loup ». Mais pourquoi jugea-t-elle plus judicieux d'user la ruse plutôt que la force ? C'est ce que nous allons essayer de comprendre.

Dès qu'elle prit en main l'administration du comté, au nom de son fils mineur, elle put espérer que cette vaste seigneurie, quoi qu'alors amputée de Moncontour, pourrait constituer une carte maîtresse dans son jeu. Elle se rendra vite compte, si elle ne le savait déjà, que depuis bien des années, depuis la signature du traité de Guérande et sa ratification par les nobles de Lamballe en 1381, beaucoup de ses vassaux préféreraient à sa politique souvent rebelle, toujours tortueuse, la voie de la fidélité au duc.

Le premier d'entre eux, le sire de la Hunaudaye, Jean I Tournemine, qui fut naguère du conseil de Charles de Blois, sert maintenant fidèlement Jean V qui l'a fait chambellan et lui a confié la garde du château de Ploërmel. Il meurt en 1416, mais il est sûr que son fils Jean II suivra sa politique.

Le second en importance, le sire de Matignon, Bertrand III Gouyon, prête lui aussi directement serment de fidélité au duc qui le compte au nombre de ses barons. Depuis que Jean IV, père de Jean V, avait aidé son père et son grand-père à fortifier son château de la Roche-Gouyon (Plévenon), non contre les Anglais, comme on l'a longtemps cru, mais contre les Français, alliés du parti Blois-Penthièvre, il suivait la politique pro-anglaise de Jean V. Il en était même, semble-t-il un instrument puisqu'il mourut en Angleterre en 1407, sans doute en ambassade. On l'avait vu, peu avant 1393, vendre quelques biens qu'il avait tout près de Lamballe : le fief de la Houssaye en Trégomar et le manoir de Saint-Robin, en la Poterie, pour se dégager d'une vassalité trop proche du comte de Penthièvre qui aurait pu un jour, devenir gênante pour lui.

Jean V récompensa cette fidélité en lui donnant la garde du château de Jugon, pris sur Olivier de Clisson, le père de Margot. Ainsi, de Ploërmel à la mer, les Tournemine et les Gouyon surveillent les frontières sud et est de ses domaines. Son fils, Jean I Gouyon, qui lui succèdera en 1408, quoi que moins présent en Bretagne à cause de son mariage normand, adoptait la même attitude que son père : il était de tous les conseils du duc.

Le seigneur de Saint-Denoual, Pierre de la Planche, dont le château bien agencé, commande une des grandes voies de passage du comté, était aussi un client du duc qui avait réglé à son avantage la difficile succession de Tiphaine du Guesclin qui l'avait fait vicomte de Saint-Denoual en 1417. Il était, par une double alliance avec la famille de Montauban, d'un parti qui soutenait fidèlement le duc. Au reste, les sires de Saint-Denoual étaient en butte constante avec les comtes de Penthièvre au sujet de leurs fiefs en Planguenoual (on disait Saint-Denoual en Planguenoual) qu'ils cherchaient à soustraire le plus possible aux agents fiscaux de Lamballe.

Un autre seigneur comme Olivier du Vauclerc (Plémy et Pléneuf) servait le duc comme capitaine de la Tour Solidor. Certes, sa jeune épouse, Jeanne de la Moussaye, avait naguère été dame d'honneur de la comtesse Margot, mais nous savons qu'à cette époque l'épouse du chevalier n'a guère d'influence sur la politique de son époux, détenteur de la puissance militaire du fief. De même, Pierre de la Cornillière (Maroué) fut capitaine du château de Léhon pour le duc. Olivier Thomelin, seigneur de la Caillibotière (Saint-Aaron), fils d'un chevalier anglais qui avait suivi en France Jean IV, s'était marié dans la famille de l'amiral de Penhoët, le chef du parti de la fidélité au duc en Basse-Bretagne. Sera-t-il pour Margot un vassal sûr et fidèle ? Le seigneur du Guébriant (Pluduno), Rolland Le Felle, était de l'Ordonnance (Garde personnelle du duc). Son attitude sera toujours loyale. Son fils, Jean Le Felle, futur seigneur de la Ville-Gour (Erquy), suivra les traces de son père. Le duc saura le récompenser.

Le pays étant calme depuis nombreuses années, les seigneurs de moindre importance, dont les manoirs et petits fiefs offrent peu d'intérêt militaire, ou les cadets de famille, servaient presque tous sous les bannières du dauphin de France, qui tentait alors de gouverner le royaume depuis la folie de son père Charles VI. Il y avait déjà quelques années que le sire de la Hunaudaye enrôlait dans sa compagnie bien des hommes de guerre du pays de Lamballe. Il les conduisait au service du duc qui, selon les fluctuations de sa politique, envoyait ces bretons au service du dauphin. Ces hommes de guerre n'étaient pas tous, loin s'en faut, les vassaux du sire de la Hunaudaye. En effet, les Tournemine jouaient, à cette époque, parmi la noblesse du pays, un rôle de chef de file, de capitaine de guerre, qui dépassait leur simple rôle de suzerain de la Hunaudaye. On ne peut s'empêcher de penser que c'est sur les inspirations, voire les directives du duc, qu'ils « court-circuitaient » les liens de service militaire des petits seigneurs des paroisses de Lamballe vis-à-vis du comte de Penthièvre.

Comment expliquer autrement qu'on vit à ses côtés, de 1415 à 1418, se présenter à l'ost du Dauphin de Bourges : Guillaume de la Ville-Marie (Andel), Guillaume de la Motte de l'Orfeil (Saint-Vran), Guillaume Le Hidoux, seigneur du Resnou (Bréhand-Moncontour), Etienne Gouyon (Matignon), Pierre Gesril (Hénansal), Guillaume Hersart (Plédéliac et Hénanbihen), Jean Visdelou, seigneur des Aubiers (Hillion), Henri du Vauclerc (Plémy), Alain Daouet, alias Tanouet (Maroué). Chacun de ces chevaliers ou écuyers commandant à dix-huit autres écuyers de leur chambre et autant d'hommes de trait...

Cette situation n'était pas sans inquiéter Margot de Clisson qui voyait les forces vives de la noblesse de son comté servir d'autres

qu'elle. L'historien Dom Morice nous dit qu'elle essaya différentes manœuvres pour empêcher ses vassaux de servir le duc et le roi. Elles n'eurent d'abord que peu d'effet. Mais lorsque ses fils furent en âge de porter les armes, elle les poussa (Bertrand d'Argentré n'hésite pas à dire qu'elle les força) à lever, eux aussi, leurs vassaux de Penthièvre pour, eux aussi, les entraîner dans les guerres de France. On verra plus loin qu'ils y réussirent assez bien. Ces contingents de chevaliers et écuyers que ses fils présenteront au service du Dauphin, qui bientôt entrera en lutte contre le duc de Bretagne, deviendront une carte importante de son jeu. Elle essaiera, le moment venu, d'en tirer parti pour jouer, contre le duc, la protection et l'amitié du Dauphin. Mais c'est là tenter une impasse. Car la fleur de sa noblesse étant entraînée hors du Penthièvre, il lui reste peu de monde pour garder le pays contre une action du duc et garnir ses places fortes... Aussi, fit-elle appel, avant de préparer son coup, à « des picards, des flamands, des bourguignons » que lui envoya son compère, le duc de Bourgogne (Dom Morice).

Les Fidèles de Margot

Il ne faudrait pas croire que Margot de Clisson ne dispose chez nous d'aucuns soutiens. D'abord, elle tient bien en mains le personnel administratif de la seigneurie. Le sénéchal, Mathurin Le Maistre, non originaire du Penthièvre, est une de ses créatures. L'alloué, Louis Le Nepvou, est d'une vieille maison tenant des terres en Plédran et le Fœil. Le receveur, Olivier de Lesmelleuc, originaire d'Hillion, possède une partie de la paroisse d'Andel... Ces gens-là sont sûrs. Le capitaine du château, Guillaume Le Moenne, seigneur de Beauregard (Saint-Aaron), qui avait sans doute été trouvé trop pussilanime en 1407 quand il se résigna, sans défense, à rendre sa place aux agens du duc, lors de l'année du rachat de son époux, fut remplacé par Alain de la Motte (1). Elle le payait grassement, puisqu'il touchait 120 livres par an. Deux fois plus que le sénéchal.

Elle compte parmi ses principaux conseillers un ancien receveur de Lamballe : Jean Gaudin (alias Gondin) assez riche seigneur depuis qu'il avait épousé l'héritière de Martigné (Ille-et-Vilaine). Gaudin avait quitté Lamballe avec sa maîtresse Margot pour les bords de Loire, mais une partie de sa famille restait au pays, à Andel, à la maison de la Planche et au manoir de la Vallée Gaudin.

D'autres gentilshommes du pays sont proches d'elle, comme Rolland de la Villéon, cadet de la maison de la Ville Gourio (Planguenoual), qui, par son mariage avec Jeanne de Lesquen s'était établi au Bois-feuillet (Pluduno). Il avait été conseiller de son mari. On le voit faire encore partie de son conseil avec maître André Le Garangier, seigneur de la Forest (Plénée-Jugon).

Elle pense aussi compter parmi ses fidèles : Allain de la Soraye, seigneur de la Soraye (Quintenic) qu'elle pensionne de 100 livres sur sa cassette. Les deux frères Bertrand et Julien de Vaucouleurs, seigneurs de Lanjamet (Maroué), à qui elle avait confié la garde de la garenne d'Erquy, fonction dont l'importance nous étonne aujourd'hui, mais dont

les appointements étaient alors de 10 livres par an. Elle leur confie la location des « estalages de la cohue de Lamballe ». Le jeune comte Olivier nommera les deux frères Vaucouleurs « garde de ses faucons ». C'est alors une place de confiance quand on sait qu'Olivier de Penthièvre résida fort peu à Lamballe. En 1411, sa mère Margot donne, de surcroît, à Bertrand, le rapport « des droits de sceaux et écritures », c'est-à-dire du greffe, de la juridiction de Lamballe.

Elle espère s'être attaché la famille de la Goublaye (Saint-Alban) à qui elle a confirmé la sergentise féodée de la paroisse d'Erquy et différentes fermes assez lucratives comme celle de la perception des droits de douane du port de Dahouët (on disait alors les droits de coutume de Dahouët). Thébaud de la Goublaye touche ces droits depuis 1402. Son fils, autre Thébaud, fut un des compagnons d'armes de son fils Jean de Blois-Penthièvre, sire de l'Aigle. Nous verrons plus loin le rôle qu'il jouera...

A Erquy, les Saint-Mélor : Geoffroy, seigneur du Travers ainsi que Jean, seigneur de Langourian sont au nombre de ses clients. Elle les a chargés de la levée du droit de guet pour la paroisse. Langourian et le Travers, alors maison forte, tiennent les accès d'Erquy.

Olivier de Triac (Saint-Aaron), Rolland du Gouray (Le Gouray, près de Plénée), Alain de la Houssaye (Saint-Alban) dont des cousins tiennent aussi la maison forte de la Vigne (Pléneuf), verrou de la petite vallée commandant la plage actuelle de Nantois, sont des affidiés de son fils Olivier.

Enfin, Rolland IV Madeuc, seigneur du Guémadeuc (Pléneuf), quoi que beau-frère du sire de Matignon, est un des fidèles des Blois-Penthièvre. La comtesse lui avait donné le droit de percevoir, à son profit, « la dîme de Lamballe en Pléneuf » (12 pérées de froment). Son oncle, Alain Madeuc, qui tenait des terres en Maroué et Andel, percevait depuis 40 ans les droits de foire de Lamballe. Margot compte sur ces sortes de liens pour assurer à Lamballe la sûreté indispensable qu'était du côté de la mer la maison forte du Guémadeuc.

Et sa famille ?

Peut-elle compter sur son quasi-parent, Geoffroy de Bréhant, seigneur de Belleissue (Lamballe et Maroué), qui, ayant épousé Thomine Anor de Penthièvre (fille de Jean Anor de Penthièvre, fils bâtard de Gui de Penthièvre, beau-père de Charles de Blois), avait reçu en héritage « tout ce que Lamballe possédait en Saint-Alban ».

Mais le personnage dont le soutien paraît indispensable à la comtesse Margot est son propre gendre, Robert de Dinan — Montafilan (il avait épousé sa fille aînée Jeanne), qui était son vassal pour les terres de Montafilan en Penthièvre, l'ancien Corron-Montafilan, dont le siège administratif était au Chemin-Chaussée (La Bouillie et Hénansal), depuis que l'ancien château de terre de la cuve de Corron était abandonné. Ce fief en Penthièvre était relativement modeste et n'avait guère d'importance stratégique, mais les Dinan-Montafilan (qui possèdent en outre les terres de Chateaubriand, Beaumanoir, la Roche-Suhart, etc.) tiennent le château de Montafilan (Corseul) alors dans toute sa puissance, à la frontière Est du Penthièvre. Son grand-père Rolland de Dinan avait été le principal conseiller de Charles de Blois. Il était mort pour lui à Auray en 1364. Son frère Bertrand avait fait ses armes sous Clisson qui l'aimait au point de le coucher sur son testament... Et cependant, Margot aurait pu, à certaines de ses attitudes, douter de la fidélité de son

gendre. Certes, il lui avait, quelques années plus tôt, rendu par une vente la seigneurie de Moncontour mais il s'était fait manœuvrer bien facilement par le duc qui avait réussi à annuler cette vente par une manœuvre d'une probité douteuse. Et puis, Robert de Montafilan était trop puissant seigneur pour ne pas suivre une politique indépendante...

Lorsqu'Olivier de Penthièvre, encore adolescent, eut épousé Jeanne de Bourgogne, fille du duc de Bourgogne Jean Sans Peur (c'était là un beau succès politique de sa mère), Margot « commença de lever les cornes » (Argentré). Elle poussa vivement ses fils vers un état de révolte dont ces jeunes gens se seraient volontiers passé, préférant la vie douce et facile à la cour que le duc Jean V leur proposait de mille manières. Mais Margot veillait. Elle envoya Olivier à la cour de Bourgogne se perfectionner dans l'art des armes. Il y parut avec éclat en maints tournois comme « écuyer servant » de plus grands seigneurs du royaume. Elle fait nommer Charles Bailli de Touraine, avec devoirs à la cour de France. Elle intrigue pour que son dernier fils, le tout jeune Guillaume qui était encore élevé par les femmes à la cour de sa belle-sœur, la reine de Sicile, soit nommé à l'évêché de Saint-Brieuc. Quant à Jean, sire de l'Aigle, elle en fait un capitaine qui, en 1418, commandera, au service du Dauphin, à 400 hommes d'armes et 100 archers. Elle fit lever une grande partie de cette troupe en pays de Lamballe. Tant pour donner à son fils une masse de manœuvre qui pourra, plus tard, servir ses propres desseins, que pour enlever à Jean V, comme nous l'avons dit, la possibilité d'affaiblir le service militaire de son fief.

Parmi ces chevaliers et écuyers, dont une partie quitta la bannière du sire de la Hunaudaye pour celle de Jean de Blois-Penthièvre, sire de l'Aigle, on pouvait voir : Guillaume du Quellenec, frère du seigneur de la Ville-Pépin (Hillion), Rolland de la Vigne (Hénansal), Guillaume Le Hidoux, seigneur de Resnou (Bréhand), Allain Rolland, seigneur de Carcouët (Plestan), Thibaud d'Argent, seigneur de la Ville-Rogon (La Bouillie), Rolland du Gourray, Olivier de la Roche (Landéhen), Rolland de la Moussaye, seigneur de Lorgerie (Hénanbihen) (ce cadet des La Moussaye avait, en 1412, acquis cette terre avec le prix d'un fief que le roi Charles VI lui avait naguère donné en Aunis en récompense de services), Thomas Madeuc, fils du seigneur du Guémadeuc (Pléneuf), Thibaud de la Villéon, frère du seigneur de la Ville-Gourio (Planguenoual), Pierre de la Motte, fils du Capitaine de Lamballe.

Deux autres écuyers servent aux côtés de Jean de L'Aigle : Lancelot Gouyon, banneret, frère cadet du sire de Matignon. Thébaud de la Goublaye, qui avait gagné dans des campagnes antérieures en France, une charge de lieutenant du sénéchal de Saintonge.

Nous n'avons pas trouvé de renseignements sur la composition de la maison du jeune comte Olivier de Penthièvre. Tout donne à penser que ses gens n'étaient pas bretons, sans doute bourguignons et picards, levés dans sa terre d'Avesnes... Lorsqu'il quitta Lamballe, qu'il était venu inspecter à la veille de l'attentat, et qu'il ne devait revoir de sa vie, son escorte d'honneur se composait de Jean Tournemine, d'Olivier Thomelin et de trente chevaux.

Le Château

Le château de Lamballe était alors, plus que la fidélité des vassaux, la clé de voûte stratégique du Penthièvre. Il fallait qu'il soit en bon état. En 1410 et 1411, puis en 1417, le trésorier Jean Gaudin y fit

travailler sur ordre de la comtesse. En 1419, le comte Olivier, qui du reste n'y logea pas (il résidait en ville où il réquisitionna des maisons pour ses chevaux et ses gens), paracheva les défenses.

Il fallait aussi qu'il soit pourvu d'hommes : ces roturiers, cette piétaille des fouages qui devait fournir le guet et la garde aux remparts, sous les ordres d'écuyers choisis par le capitaine. Cette corvée du guet, qui se traduisait en temps de paix par une redevance destinée à entretenir les bâtiments et une garnison réduite, touchait uniquement les quelque vingt paroisses relevant directement de Lamballe. Les quelque vingt autres qui ne relevaient qu'en arrière fief, sous la Hunaudaye, Matignon, Montafilan, Saint-Denoual, n'envoyaient à la capitale du comté qu'un nombre insignifiant d'hommes. Ainsi La Bouillie, qui relevait en majeure partie de Montafilan, ne devait envoyer à Lamballe qu'un seul homme. En 1419, les paroisses les plus imposées sont : Hillion (172 feux), Erquy (135), Pléneuf (72), etc. Maroué, pourtant si vaste, n'était pas imposé pour le service du guet. Il est vrai que cette paroisse comptait une multitude de nobles exemptés. Et puis, on devait être bien certain qu'en cas de danger, « les gars de Maroué » seraient les premiers à se mettre à l'abri des murailles... Au total, 1 150 feux environ étaient assujettis au devoir du guet au château de Lamballe en 1419. Mais il faut dire que cet état des corvées était assez théorique et que nous ignorons combien d'hommes des paroisses défendirent, avec les inévitables mercenaires, le château et la ville en 1420.

Ainsi, en Penthievre, à la veille de l'attentat, la situation est la suivante : les grands seigneurs sont fidèles au duc. Les petits seigneurs de la campagne se partagent en deux partis : l'un sert en Bretagne et en France sous le sire de la Hunaudaye, fidèle au duc. L'autre parti, qui, dans les années qui précédèrent l'attentat, se forma au détriment du premier, sert les frères du jeune comte de Penthievre, c'est-à-dire la comtesse Margot. Cependant, au mois d'août 1419, le duc essayait encore de débaucher quelques affidés de la comtesse. Il décida de payer d'avance. Moyennant quoi, Allain de la Soraye, Rolland Madeuc et son fils, Guillaume de la Roche, seigneur de Trébry, Guillaume de Bréhand, Pierre de la Roche-Rousse (Quessoy), Guillaume et Geoffroy Le Moenne, seigneur de Beauregard (Saint-Aaron) « promirent de venir servir le duc chaque fois qu'il le leur ferait savoir ».

Donc, pour Margot, guère d'espoir de voir le Penthievre se soulever en masse derrière elle pour reconquérir, à la pointe de l'épée, les droits perdus de ses enfants. « Et le conseil fut trouvé meilleur de besogner de ruse » (Argentré).

La Punition

Dès que la nouvelle de la capture du duc fut connue, l'indignation fut générale dans toute la Bretagne. Les quelques alliés que Margot pouvait avoir l'abandonnèrent aussitôt. La félonie et le crime de lèse-majesté étaient trop patents. Le premier fut son gendre, Robert de Montafilan, qui « promit sur la vraie croix » de mourir pour la délivrance du duc. Avec lui, jurèrent, cela n'est pas pour nous étonner, Jean Gouyon, sire de Matignon, et Jean Tournemine, sire de la Hunaudaye. Ce dernier, qui avait accompagné Olivier de Blois-Penthievre, vers le duc, jusqu'à Vannes, est, sans doute, ce gentilhomme dont nous parlent les historiens, qui prévint Jean V des mauvais desseins de Margot, et que le duc n'avait pas cru. On notera que peu de seigneurs du Pen-

thièvre s'engagèrent avec éclat contre leur suzeraine la comtesse Margot, si ce n'est Pierre de la Roche-Rousse, Guillaume de la Motte de l'Orfeil, et son neveu Allain de la Soraye qui, plus tard, demandèrent au duc de leur en donner témoignage. Il est vrai que les deux premiers étaient tout autant vassaux de Moncontour et de Porhoët que de Penthièvre.

Lamballe prise après un siège de 43 jours, du 27 février au 12 avril 1420, le duc mit la main sur le comté, en attendant d'en faire prononcer la confiscation par ses Etats. Le sénéchal Le Maistre est aussitôt remplacé par Jean Troussier, écuyer de la paroisse de Meillac, qui avait fait partie de la « Ligue contre les Penthièvre » (un de ses descendants sera chanoine de Lamballe, un autre Guillaume, receveur en 1459, un autre Mathurin alloué en 1470). Dès le 27 mars, avant la fin du siège, le receveur Olivier de Lesmelleuc avait été limogé. La duchesse de Bretagne avait nommé à sa place un sergent d'armes du duc, Rolland Baluczon, de la famille des seigneurs du Plessis-Baluczon. Il reste en place jusqu'en 1427. Le duc nomma alors receveur son secrétaire Alain Guillemot « en considération de ses bons et agréables services ». Déjà, il l'avait gratifié de dons de bois de chauffage en la forêt de Maroué, d'argent et de terres en Andel. D'Alain Guillemot issu une nombreuse descendance qui essaimera dans le pays jusqu'au XVIII^e siècle, à la Ville-Corhen (Andel), au Vauvert (Planguenoual), à Trébessan (Hénanbihen), à la Rozelaye (Hillion).

Après avoir placé ses fidèles aux postes clés, le duc fit punir par son Parlement « les méchants affidiés et sécasses » de la comtesse Margot. Le capitaine du château, Allain de la Motte et son épouse Jeanne de Largentaye, dame de Cargouët (Meslin) sont condamnés à 60 livres d'amende. Leur traitement est supprimé. On retira le bénéfice des dîmes de Piéneuf à Rolland Madeuc qui avait « négligé » de se joindre à l'armée ducale comme il en avait fait la promesse au mois d'août. Son cheval d'armes, bête de prix estimée 66 livres, est confisqué. On le mit à l'amende de 60 livres... Bertrand de Vaucouleurs fut aussi condamné à 60 livres. Il doit rendre la garde de la garenne d'Erquy, restituer les revenus de la cohue de Lamballe. Nous le voyons en 1422, sous le froc de moine retiré à Bosquen, mais toujours attentif à la politique et prêt à renseigner les Blois-Penthièvre sur l'esprit public du pays... A Plurien, la terre de la Ville au Bault est confisquée à la famille La Fruglaye. Ils la retrouveront plus tard, mais considérablement amputée selon le témoignage d'un de leurs descendants.

Le plus sévèrement puni fut le conseiller et l'argentier de la comtesse, « son commensal et demeurant » Jean Gaudin. Le 24 septembre 1420, le duc confisque tous ses biens en Bretagne. Il les donne aussitôt à Jean de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart, qu'il nomme aussi capitaine du château de Jugon. (Il semble que Jugon fut repris, comme le château de Broons, en même temps que Lamballe, mais ce point reste obscur.) « En remerciement de tous les services qu'il avait rendu au duc », il lui accorde en outre tous les revenus de la garenne d'Erquy « tant par blé qu'autrement ». A la mort de Jean de la Chapelle, le duc fait remise à sa femme, Jeanne de Piédran de la moitié des droits de succession (rachat).

Parmi les punis, on ne peut s'empêcher de penser à Thébaud de la Goublaye et Alain de la Houssaye, tous deux conseillers intimes et séides de Jean de l'Aigle. Ces personnages, peu après l'attentat, alors qu'il s'étaient retirés près de Margot en Poitou, lancèrent un « commando » en Bretagne pour essayer, de nouveau, d'assassiner le duc... Quand on sait que c'est à partir de cette époque que la terre de la

Goublaye disparaît du patrimoine de cette famille qui, à demi ruinée, va végéter pendant plusieurs siècles à Plurien et dans les parages du bois de Corron, avant de se relever, par le négoce et la régie des biens féodaux au XVII^e siècle. Encore qu'on ne soit pas sûr que ce soit la même souche... Quand on sait que c'est à partir de cette époque que le fief de la Houssaye, qui s'étendait sur Planguenoual, Saint-Alban, Saint-Aaron, est enlevé aux La Houssaye et rattaché à l'ancien Corron-Montafilan, fief de Robert de Dinan... Comme les anciens Le Goublaye, les La Houssaye tomberont en décrépitude. Leur manoir passe aux Héliguen. On les voit au XVII^e siècle au Lesvéreueuc. Leurs cadets sont laboureurs et servantes de ferme (Registres Paroissiaux de Saint-Alban)... Et pourtant, ces seigneurs eurent un sort moins tragique que Guillaume de Goudelin, autre séide de Jean de L'Aigle dans cette affaire, qui fut décapité.

Les Récompenses

Le plus largement récompensé fut Robert de Montafilan, à qui le duc donna tous les biens que les Penthièvre avaient dans les seigneuries de Plancoët et de Monbran, moins les 100 livres de rente qu'y levait le sire de la Hunaudaye. Il lui accordait de plus des droits de construction de moulins en Planguenoual, Erquy, Plémy. Il lui concède, faveur insigne, le droit de tenir la justice de Montafilan « aux généraux plaids » de Lamballe. Ainsi, le gendre de Morgat s'enrichissait des dépouilles de son beau-frère.

Le duc devait des arriérés de gage à son héraut « Malo ». En janvier 1421, il lui donne « les assens de la garenne d'Erquy pour en jouir de son vivant ».

Doit-il quelqu'appointement à son secrétaire Pierre Yvette ? Il lui donne « le manoir et hébergement de Saint-Robin » (La Poterie), terre jouissant du droit de panage « pour toutes les bêtes qui pâturent en forêt de Maroué ».

L'ancienne dame d'honneur de Margot, Jeanne de la Moussaye, alors dame douarière du Vauclerc, reçoit « la pescherie des anguilles aux bondes de l'étang des Ponts-Neufs »... à condition de réparer les bondes. C'était un cadeau empoisonné. La dame du Vauclerc, qui s'était remariée à Rolland Le Felle, seigneur du Guébriant, préféra s'en défaire et rendit, contre une petite rente, les anguilles au duc. Celui-ci les cédera plus tard (1444) à Guyon de la Motte, seigneur du même Vauclerc, fils de ce Guillaume de la Motte de l'Orfeil qui avait si bien travaillé à sa délivrance. Jusqu'à la Révolution, cette histoire d'anguilles des Ponts-Neufs, empoisonnera les relations entre les sires du Vauclerc et ceux de Lamballe. Les uns affirmant dans leurs aveux leur droit de pêche. Les autres le leur refusant car, disaient-ils, ils n'avaient jamais réparé les bondes...

Le 20 juin 1421, Pierre de la Planche, seigneur de Saint-Denoual, est fait « escuyer d'esculerie de la chambre du duc » avec « gages, honneurs, prérogatives dudit office... »

Nous pensons que la famille de Saint-Guétas, originaire de la région de Redon, et dont deux membres, Pierre et Olivier, son fils, s'étaient engagés sous le maréchal de Rieux pour délivrer le duc, furent dotés à cette époque de terres, près des mottes de Duretal et de l'ancien étang de Saint-Maclou, en Hénansal. Ils y construisirent un manoir auquel ils donnèrent leur nom. Ces terres avaient, en effet été vendues



1407

Charles de Dinan



1379

Olivier du Vaublanc



1379

Olivier Thomelin



1392

Jean Tournemine sire de la Hunaudaye



1405

Guillaume de la Ville-Marie



1402

Bertrand Gouyon sire de Malignon



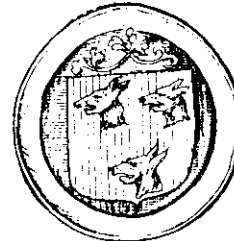
1405

Geoffroy de Brehant



1407

Rolland IV Madeuc



1420

Jean Visdelou

par les Montafilan aux Penthièvres, ainsi que nous l'explique l'éternel procès de ligence qu'eurent les Saint-Guétas, puis leurs héritiers les La Moussaye-Carcouët avec la cour de Lamballe.

A Pléneuf, où le domaine du Penthièvre s'était considérablement agrandi à la fin du XV^e siècle, du fait de la deshérence de nombreuses terres qui étaient tombées « frostes » (en friches), le duc laissa s'établir deux familles qu'il voulait récompenser : les Chouesmel et les Ollivrit.

Jehamissot Chouesmel, « varlet de chambre » de Richard de Bretagne, qui avait réussi à ne pas se faire prendre avec son maître frère de Jean V, lors de l'attentat, puisque nous le voyons dans l'armée des gens qui assiégèrent Chantoceaux, avait déjà été doté, par Richard, de terres saisies en la châtellenie de Clisson sur Eon de Fresnay, familier de Margot. Lorsque plus tard Eon de Fresnay recouvra son bien, le duc dédommagea Jehamissot Chouesmel en lui confiant « noblement et prochement » une partie du domaine du Penthièvre en Pléneuf, à la Ville-Pierre.

De même, Jehan Ollivrit, qui avait fait partie de la domesticité du duc (il l'avait accompagné dans des voyages en France) fut établi « sur une tenue qui fut à Colin Legeay ». Il lui donne en sus le bénéfice de la dîme de Pléneuf qui avait été retirée à Rolland Madeuc. Voilà qui ne plut pas aux gens de Pléneuf, dévoués ou soumis aux Madeuc. Jamais ils ne voulurent admettre Jehan Ollivrit comme noble et le taxèrent comme roturier « parce qu'il trafiquait des marchandises ». Le duc, par mandement spécial, attesta que Jehan Ollivrit était issu « de bonne et honeste lignée, qu'il avait fréquenté les armes et l'avait toujours servi à ses mandements et autres choses ».

A Matignon, « un pauvre juveigneur de noble lignée », Pierre Gouyon, avait fidèlement servi le duc dans ces dernières années. Hélas, il ne pouvait plus soutenir son état. Le duc lui accorde le droit de vendre au port de Matignon, 15 pipes de vin par an, sans payer aucun droit de douane.

A Erquy, le seigneur de la Ville-Gour, Jean Le Felle, qui s'était engagé sous l'amiral de Penhouët pour sauver le duc, se voit récompenser de bien des manières. Il reçoit la place de capitaine de la Tour de Cesson. Le duc lui fait remise des droits de succession de son père Rolland. Il lui donne le revenu des moulins d'Erquy. Il le nomme procureur fiscal de Lamballe, puis « contrôle de Bretagne ». En 1444, il le chargera d'aller porter, en son nom, une offrande à Notre-Dame de la Pitié, à Hénanbihen. La même année, il fait cadeau à son épouse, Ysabeau de Lesquen de « 17 texus de cramoisi » (17 pièces d'étoffe de velours rouge). Malheureusement pour Jean Le Felle, quand, en 1450 le sire de l'Aigle, Jean de Blois-Penthièvre recouvra le comté, il lui redemanda les moulins et les vieux jours du seigneur de la Ville-Gour se consumèrent en tristes procès malgré de sévères instructions données par le duc François II « de faire bonne justice à Jean Le Felle ». Quand il maria sa dernière fille Hélène, au seigneur de la Motte-Rouge, il déclara, dans le contrat de mariage, qu'il devait se réserver le revenu de la dot qui l'empêcherait de mourir de faim.

La Nouvelle Administration du Penthièvre

Mais le duc ne fit pas que punir les méchants et récompenser les fidèles. En mars 1422, il vint à Lamballe recevoir l'hommage de ses



MARGUERITE DE ~~CHINON~~ CLISSON
femme de JEHAN DE BRETAGNE, Comte de LAMBALLE

vassaux. Il y donna des ordres pour qu'à l'avenir, l'administration du Penthièvre soit plus rigoureuse. Il prescrit un recensement exact et continu des familles sujettes aux devoirs des armes et des feux assujettis au fouage. Ce fut la première réformation du Penthièvre de 1423. Il fait contrôler plus étroitement les droits de succession, recenser les terres tombées en deshérence, les veuves et les jeunes nobles orphelins qui, dès l'âge de 14 ans, devront se rendre à Lamballe et, devant son sénéchal, lui faire l'hommage personnel.

La cour des comptes de Bretagne surveilla de près les recettes et dépenses du comté. Elle fit compter en écus bretons, alors que les Blois-Penthièvre imposaient le cours de l'écu français. La forêt de Maroué, qui n'était pas déjà bien belle, fut en partie rasée. Les bois vendus aux enchères. Les murailles de la ville furent abattues, ce qui ne gêna que ceux qui y avaient appuyé leurs maisons. Les maisons de la rue au froment y gagnèrent des jardins jusqu'à la rue Courbe. Les pierres retirées des murailles furent vendues aux plus offrants... Il faut constater ici, que si certains « complices et adhérents » des Penthièvre furent durement frappés, les habitants de Lamballe et l'ensemble du comté n'eurent guère à souffrir du changement de suzerain direct. L'administration mise en place par le duc fit réparer non seulement les dégâts de la guerre, notamment les moulins qui avaient été brûlés lors du siège, mais tout ce qu'une certaine incurie des Penthièvre avait laissé à l'abandon comme les halles de la ville.

Le Prieur des Ponts-Neufs reçut 30 livres pour « prier Dieu pour le duc ». Car ce prince était fort dévôt et pieux. Dans sa prison, face à la terrible Margot et à ses fils qui lui « promettaient de lui faire voler la tête des épaules », il avait eu horriblement peur et s'était voué à tous les saints du Paradis... Ils lui avaient gardé la vie. Il gratifia les chanoines de la Collégiale de 25 livres pour que, chaque jour, ils en remercient Dieu et « prient pour ses amis trépassés »... au nombre desquels il ne comptait certainement pas sa nièce Margot de Clisson et ses enfants.

La Fin des Blois-Penthièvre

Et les Penthièvre, que devinrent-ils, une fois chassés de Bretagne ? Heureusement pour eux, ils avaient en France d'autres « belles terres et grands fiefs ». Margot se retira dans sa vicomté de Limoges. Elle mourut à Ségur en 1441. Son fils, le comte Olivier, qui avait été condamné à mort, déchu du nom et des armes de Bretagne par le duc, se retira en Hainaut où il possédait la seigneurie d'Avesnes. Jean V dépensa des sommes énormes, fit même affréter des bateaux pour le saisir au corps et exécuter en vrai l'arrêt qui le condamnait à voir sa tête exposée au haut de la plus haute tour des plus grandes villes de Bretagne. Il n'y parvint point, bien que le nouveau duc de Bourgogne, Philippe Le Bon, ait promis au duc de Bretagne de l'aider à punir le félon. Il est vrai que son épouse Jeanne de Bourgogne étant trépassée, le Bourguignon n'avait plus aucun intérêt à soutenir son beau-frère qui, désormais, n'avait ni audience ni influence. Le fils de Margot mourut de sa belle mort en 1433 sans laisser d'enfants d'un second mariage.

Son frère Jean, sire de l'Aigle, lui succéda dans tous ses biens : Limoges, Avesnes, plus des terres qu'il avait hérité de son grand-père Charles de Blois en Lorraine et en Anjou. Il fut un des plus brillant capitaine de son temps. Charles VII, jamais ne cessa de le nommer « Jean de Bretagne, comte de Penthièvre ». Lieutenant général du roi, il fit la campagne de Guyenne de 1442 contre les Anglais. Il leur prit de nombreuses villes mais échoua devant Bordeaux. La guerre reprit en 1449. Jean de Bretagne, sous Dunois, vainquit Talbot à Castillon-la-Bataille, le 20 juillet 1453. A ses côtés combattait le sire de la Hunaudaye, Gilles Tournemine, fils de Jean, qui avait si durement combattu sa mère en 1420. Cette victoire, qui finissait la guerre de Cent Ans, rendait Bordeaux à la France. Hélas, Jean de Bretagne devait mourir la même année à Ségur des blessures qu'il avait reçu à Castillon. Il fut inhumé sous le froc du moine à l'abbaye d'Excideuil (Dordogne) qu'il avait fondé.

En récompense de ses glorieux services, Charles VII lui avait donné en gage le comté de Quercy et de quoi acheter le comté de Périgord. En 1450, le connétable Arthur de Richemont l'avait réconcilié avec le duc François II qui lui restitua en 1450 le comté de Lamballe. Jean de Blois n'avait pas eu d'enfants de Marguerite de Chauvigny, fille du seigneur de Châteauroux. Oubliant dans son testament son jeune frère Guillaume qui, à la suite de l'attentat, lui qui n'avait rien fait, fut traîné 28 ans dans les prisons du duc, et « en était devenu aveugle à force de pleurer », il légua Lamballe et le Penthièvre à sa nièce Nicole de Blois, fille de son frère Charles, sire d'Avaugour.

La nouvelle comtesse de Penthièvre avait épousé Jean de Brosse, seigneur de Boussac. Ce ménage fondait la lignée des comtes de Brosse-Penthièvre.

Jean de Brosse venait souvent dans ses terres. Bertrand d'Argentré qui le connu dans sa jeunesse raconte que lorsqu'il allait faire ses dévotions à Notre-Dame de Guingamp, où l'on pouvait voir le portrait de la grand-mère de sa femme, la comtesse Margot, il faisait recouvrir d'un voile épais ce tableau, ne pouvant souffrir de voir le visage de cette femme, de cette Margot la Boiteuse, Margot l'Orgueilleuse, qui avait fait tant de mal à sa famille (2).

Jean-Pierre LE GALL - LA SALLE,
membre de la Commission Histoire.

(1) Nous ne pouvons décider si cet Allain de la Motte, Capitaine de Lamballe, est comme on l'a écrit parfois de la famille des seigneurs de la Motte Rouge, ou de celle des La Motte de l'Orfeil. Le fait qu'il ait épousé Jeanne de Largentaye, dame de Cargouët, incline pour la seconde hypothèse. Cargouët étant au XV^e siècle à la famille de la Motte de l'Orfeil, d'où il passa par une alliance de 1542 aux Bertho.

(2) Sources : Nous ne pouvions, dans le cadre de cette étude donner le détail des sources.

Sur le déroulement chronologique de l'attentat de Chantoceaux, on lira les grands historiens anciens : Argentré et Lobineau, qui s'inspirent du compte rendu qu'en fit le duc, publié par Dom Morice dans Preuves, tome II, col. 1070.

Sur les motivations de Margot de Clisson et sa politique vis-à-vis du Dauphin et du duc, la meilleure analyse est celle de La Borderie dans Histoire de Bretagne, tome IV, pages 196 à 214.

Sur l'attitude de la noblesse du Penthièvre, voir les monstres des sires de Tournemire et de Jean de L'Aigle, publiées dans les Preuves de Dom Morice.

Nous avons grandement puisé dans « Les Comptes de la Châtellenie de Lamballe » de Mme Monique Chauvin, 1977, Université de Rennes, II. Ouvrage du plus grand intérêt pour l'histoire microscopique de notre pays, mais manquant un peu de connaissances généalogiques des familles nobles du Penthievre pour l'époque donnée.

Cet ouvrage se complète par les « Lettres et Mandements du duc Jean V », Bibliophiles Bretons, Nantes, 1889.

Sur la famille Blois-Penthievre : Moréri, tome II, pages 130, 313, 909, tome VI, page 567, ainsi que : « Le comte de Penthievre et la terre de Thègra » par Ludovic de Vallon, Cahors, 1927.

Enfin, notes personnelles.

Illustrations : Les sceaux des différents chevaliers cités dans l'article sont extraits des planches de fin du tome II des Preuves de Dom Morice.

Les portraits de Margot de Clisson et de Jean de Penthievre, faisaient partie de la bibliothèque l'Abbaye Saint-Waast d'Arras. Donnés dans le Procès de canonisation de Charles de Blois, Prudhomme, 1921.



— Le vieux Lamballe - par GEO-PINCEMIN —

Les Précautions Médicales d'une Famille du Mené à la Fin du XVII^e

Au cours du classement des archives d'une famille du Mené (1), nous avons retrouvé un petit dossier rassemblant un certain nombre d'ordonnances, de préceptes, ainsi qu'un petit manuscrit de recettes pour se maintenir en bonne santé. Il s'agit d'un portefeuille couvert en vélin dans lequel on a entassé pêle-mêle des feuillets où une « recette admirable pour la goutte » côtoie « la manière de faire les bisquits ». Ailleurs, un autre document rassemble d'abord « la façon de faire la gelée de pommes de Renettes », ensuite un « remède infailible pour le cour de ventre », le second très utile en cas d'abus du premier.

La famille qui a conservé ces prescriptions vivait à la campagne, au moins une partie de l'année ; elle connaissait la difficulté de faire appel à des praticiens compétents et cette documentation n'est pas sans rappeler le « médecin de papier » auquel recouraient les gens de mer dans leurs traversées. On se passe des recettes entre voisins de campagne. On échange les bonnes adresses, celle du droguiste Recoursé qui est « le droguiste de Monsieur l'Abbé de Tonquédec, à Rennes, devant le Palais ». On vante aussi le coutelier Vernusson qui est maître coutelier à Rennes et fournit le matériel pour les saignées, si à l'honneur dans la période.

Plus tardive, une ordonnance d'apothicaire datée du 22 may 1716, est signée d'un dénommé Guyard (2), elle tranche par son sérieux, c'est une prescription de citadin qui manie la casse, le séné et la manne (MANNE). La document qui va suivre est plus ancien de quelque dizaines d'années ; certains préceptes dénotent une bonne connaissance des « simples », d'autres auraient leur place toute trouvée dans les pages du Grand Albert.

REMEDE POUR LES CORPS DES PIEDS

Il faut prendre du maigre de lard et en couper de petites tranches fort déliées et les mettre à tremper dans du vinaigre et après avoir coupé le corps, mettés de chacune des tranches de lard jusqu'à ce que vous les voyez mangées.

REMEDE ASSEURE CONTRE LA PLEURESIE

Prenés demy settier de bon vin blanc avec deux pelotons de fians de jument rouge ou baye et les faittes dissoudre dans le dit vin ; faittes les passer au travers d'une passe bien fine et en faittes boire au malade et sans doute le malade crachera la pleurésie.

REMEDE POUR LA BRUSLURE

Prenés le verd des poreaux et les pressés pour en tirer le suc et le mettés dans un pot de terre verny, mettés une pinte d'huile dedans, puis mettés votre jus de porée dans l'huile à cuire sur de la cendre chaude ; il faut le remuer en bouillant et après vous le passerés et le garderés pour en frotter le mal au besoin.

REMEDE POUR LE MAL DE GENSIVE

Prenés du cristal minéral, faites le fondre dns la bouche le soir et le matin et puis vous en frottés avec le doigt les gensives, cela oste le mauvaise odeur et le sang corrompu.

REMEDE POUR LE MAL DE DENTS ET LA MIGRAINE

Il faut prendre un morceau d'écorce de tremble que vous ferés brûler sur une pelle de fer vous mettrés cette cendre sur une assiette, vous mouillerés le doigt pour prendre la dite cendre que vous appli-querés sur la veine ou l'artère bat près l'orillon ou la temple du côté du mal. Pour la migraine, il ne faut l'appliquer que sur la temple du côté malade.

AUTRE REMEDE POUR LES DENTS

Il faut prendre la racine de romarin et la faire bruler jusqu'au charbon, puis les mettre dans du vin, l'espace de 24 heures, puis les oster hors du vin les faire sécher et piler en poudre, puis prendre deux muscades, demie once de fine canelle, 80 clous de girofle, faire piler le tout, passer par le plus fin tamis que faire se pourra et y mettre deux onces de miel rosat. Cet onguent est excellent pour les écrouelles et toutes les apostumes de teste dehors ou dedans, aux émoroides et pour le farcin des chevaux.

REMEDE POUR LA ROUGEURE DES YEUX

Prenés des pommes de renette blanche des plus vieilles que vous pourrés trouver, faites le cuire devant le feu puis en prenés la mouëlle et la mettés dans de petits sachets de toile trempés dans de l'eau de plantin. Ce remède est même bon quand on a la petite vérole dans les yeux.

REMEDE POUR LES GRANDES PERTES DE SANG

Il faut prendre une pierre de grais dans le lieu le plus frais que vous pourrés trouver et l'appliquerés sur la partie qui coule et l'y tenir qun quart d'heure, puis mettre une serviette trempée dans l'occierat sur les reins, elle cessera aussitôt. Sur le nés, il faut tenir le grais un quart d'heure.

AUTRE, POUR PERTE DE SANG

Prenés de la sauge fraîche et la pilés bien avec du sel commun puis la mettés sur un linge en forme d'emplâtre et la mettrés sous les deux genoux et sous les deux jarrets et bien bander et continuer 8 jours ou jusqu'à ce que le mal cesse.

AUTRE

Faut prendre des araignées qui viennent sur la motte du moulin et les fricasser dans le sang que l'on perd et les mettre toute chaudes sur la partie qui coule.

REMEDE QUAND UNE FEMME ACCOUCHEE, L'ARRIERE FAIX ESTANT CASSE OU QU'ON EN DOUTE

Il faut prendre une poignée de cendres dans un plat avec de l'eau et la passer une heure après dans un linge et donner cela à boire à la malade cela nettoye parfaitement le corps.

REMEDE POUR LA FIEVRE QUARTE

Il faut prendre de la suye de cheminée et de la glaïre d'œuf tout frais et pour deux liards de saffran ; bien battre le tout ensemble que cela soit comme de l'onguent, puis l'estendre sur du linge et étaler le dit onguent sur la peau dès que le frisson prend et ne l'en ôter que quand la fièvre aura cessé.

REMEDE LORSQUE L'ON EST ENRUME DU CERVEAU

Il faut prendre du sucre en poudre, le faire brûler sur une pelle rouge et en recevoir la fumée par le nez et par la bouche, on est désen-rumé aussitôt.

REMEDE QUAND ON A DE GRANDS MAUX DE TESTE ET DE DENTS

Faites rôtir sur le charbon une grande croûte de pain bis et étant à demi brûlée l'envelopper dans une serviette et la mettre toute chaude sur la nuque du cou et l'y laisser toute la nuit cela fait comme des ventouses.

POUR LA COLIQUE

Il faut fricasser de l'avoine avec du vinaigre le mettre bien chaud entre deux linges sur le ventre.

REMEDE POUR LES DARTRES

Faut prendre un œuf frais sans être cuit le mettre dans un petit vaisseau tout entier et mettre du jus de citron tant qu'il cache la moitié de la cocque de l'œuf et la dite cocque étant dissoute retourner l'œuf de l'autre côté. Quand il est tout mol, l'oster et après prendre du sel de plomb, le mettre dans le jus de ce citron et le battre tout ensemble jusqu'à ce qu'il se fasse un petit onguent bien délié et le garder.

REMEDE POUR LE RUME ET LA TOUX

Prenés le jaune d'un œuf tout frais et le démêler dans une cuillerée d'eau froide, ensuite mettés le dans un ver d'eau chaude ou l'on aura mis un peu de sucre, quand cela est bien remué ensemble, on le prend chaud le soir cela empêche la toux.

REMEDE POUR UNE COLIQUE OU LE BOYAUX EST LIE

Il faut prendre le patient la teste en bas et les pieds en haut et le tenir un bon quart d'heure en cette posture, il sera guéry.

POUR FAIRE VENIR LE MOIS AUX FEMMES ET FILLES

Il faut prendre un gros de safran avec une poignée de cerfeuil, faire bouillir le tout avec un bon morceau de veau et en prendre tous les matins à jeun, il faut avoir esté seigné et purgé avant l'usage de ce remède.

POUR LA PIERRE

Prenés de la racine de petit hou autrement de frenoüillette, la faire bouillir en tisane et boire à toutes les heures du jour.

POUR RENVOYER LES ROUSSURES

Il faut prendre du fien de pigeon tout frays que vous ferés tremper avec de fort vinaigre l'espace de 12 heures et en frottés avec le linge les rousseures. Réitérés deux ou trois fois de suite.

REMEDE POUR LES BLESSURES

De l'essence de térébentine de Venise délayée avec un jaune d'œuf. Il faut d'abord laver et nettoyer la plaie avec du vin rouge ; il faut ensuite infuser de cette térébentine dans la playe puis mettre un emplâtre de toile mouillée dans cette térébenine dans la playe et lorsque la playe est profonde il y faut mettre du charpi mouillé.

AUTRE REMEDE POUR LES BRULURES

Un peu d'huile sur une assiette avec un peu de cire neuve jaune ou blanche qu'on met à fondre sur le feu, alors qu'elle bout, l'oster et appliquer de cet onguent sur les playes avec une plume.

REMEDE POUR LES CANCERS

Prenés de l'huile d'ambre et frottés le mal avec une plume, puis prenés un jaune d'œuf et du miel bien démeslé ensemble et frottés le mal.

REMEDE POUR FAIRE PERCER ET ABOUTIR UNE APOSTUME

Prenés du limaçon en vie et en ostés tout doucement la cocq et les mettés en forme de cataplasme sur le mal.

REMEDE POUR LES DOULEURS DE COTE

Prenés demi once de cire autant de beurre frays que vous ferés fondre ensemble puis y ajoutés une once de poix noire et faites, avec la violette jaune qui croît sur les murailles, une emplâtre en forme de langue de bœuf doublée de papier que vous mettrés sur le côté.

REMEDE POUR CHEMINER SANS SE LASSER

Prenés de l'armoise et la portés à votre ceinteure ou dans votre main lorsque vous serés en chemin et le soir faites la cuire en eau et vous en lavés les jambes et le lendemain marchés et vous ne serés point las quelque chemin que vous fassiez.

REMEDE POUR LES FIEUVRES POURPREES ET MALIGNES

Prenés gros comme une petite feuve d'orviettan ou thériaque, trois cuillerées de sirop viollat, cinq cuillerées de bon vin, le jus d'un demy citron, remplissés le verre ou sont toutes les choses cy dessus ; prenés la potion dans le lict ce qui fera suer le malade qui changera de linge. Si le malade n'et pas guéri la première fois, on peut réitérer jusqu'à trois fois la ditte potion.

ONGUENT BON A TOUTES PLAYES

Il faut prendre de la raizine et du gaudron et de l'huile, pareille quantité de l'une et de l'autre et de la cire pour faire la consistance.

REMEDE POUR LA FIEUVRE TIERCE

Prenés du jus de Bourrache et de bugloze autant que du vin blanc, mettés le tout ensemble et faites le avaler au malade quand la fieuvre prend ou un moment devant.

REMEDE POUR CEUX QUI ONT AVALE QUELQUES OS OU ARETES QUI S'EST ARESTEE DANS LA GORGE

Il faut prendre une croûte de pain noir et la faire griller puis la faire tremper dans de fort vinaigre et la mettre dans la fosse du col toute chaude.

REMEDE POUR LES DOULEURS DE SEIN AVEC DURETE

Il faut faire deux petits sachets de toille fine et les emplir de sigüe et les faire bouillir dans du laict de vache et les appliquer aussi chaud qu'on les peut souffrir sur le lieu de la douleur. Quand l'un est froid, on prend l'autre. Il faut faire cela en façon que l'on porte sur soy les deux sachets l'un après l'autre l'espace de deux heures, mesme jusqu'à huit jours s'il est nécessaire.

REMEDE POUR LA PIERRE ET GRAVELLE

Buvé du jus de lierre et en mangés tous les jours cinq grains à jeun tant que vous soyés guéry ; la pierre se dissoudra dans le ventre.

REMEDE POUR UNE MAUVAISE TOUX

Prenés un cocquelet plumé tout vif puis le fouettés jusqu'à ce qu'il soit tout en sang puis le mettrés dans un pot neuf avec de l'eau, des raizins de Damas, de dattes, du réglisse, faites bouillir le pot dans un chaudron puis le passés dans un linge et en prendre souvent en forme de gelée.

REMEDE POUR LA COLIQUE GRAVELEUSE, VENTEUSE ET PIEREUSE

Il faut prendre au mois de may du laict de cheuve noire sans corne et le faire distiller à la chapelle puis le mettre au soleil un mois le garder pour le besoin et quand la colique vous prendra, prenés en trois verres tièdes et se mettre au lict chaudement.

POUR FAIRE PERCER LES DENTS AUX ENFANTS

Il faut du laict de cheuvre, le faire tiédir et en frotter les gensiviers avec un linge trempé dans le dit laict.

REMEDE POUR FAIRE ALLER A LA SELLE SANS LAVEMENT

Il faut prendre des feuilles de mercurial les froter dans la main et en faire une bouille grosse comme une noix et y melleyés gros comme un pois de beurre frais et la mettrés dans le fondement.

POUR LE MAL DE TETE

Une poignée de marbre blanc, autant de verveine meslée ensemble ; environnés en la tête pendant la nuit.

REMEDE POUR LA GOUTTE

Prenés des petits chiens de trois ou quatre jours, les mettés dans un chaudron pour les faire cuire dans l'huile d'olive ; leur poil estant bien consommé faittes les passer dans un linge bien propre et gresser de cet onguent quand on sentira les douleurs.

REMEDE POUR LA BRULURE

Prenés plein une bouteille de neige de la première que vous verrés sur la terre et lors que vous serés bruslé, lavés vous la partie bruslée de la ditte eau et serés guéry.

REMEDE ASSEURE POUR LA PLEURESIE

Faut prendre trois crottes de mulle ou de cheval les mettre infuser dans un verre de vin blanc l'espace de 12 heures, y mettre du sucre pour oster le mauvais goût et le faire prendre au malade.

REMEDE POUR LA FIEUVRE CHAUDE

Il faut avaler de l'urine. Une demoiselle ayant un transport, elle en avala et depuis elle se porte de mieux en mieux.

REMEDE POUR FAIRE FUIR LES PUCES

Un haran sallé mis dans la paillasse ou de la crotte de cheval mise sous le lit.

REMEDE POUR APAISER LE HOCQUET

Mettés les deux petits doigts sur les deux pouces.

REMEDE POUR LE SEIGNEMENT DE NEZ

Un crapaud desseiché selon l'art, tenu dans la main et si l'on veut, l'appliquer sur le front.

REMEDE POUR LES PALLEES COULEURS

Prenés une livre de clou de fer et une once de canelle bien pulvérisée que vous ferés tremper dans une pinte de bon vin blanc 24 heures puis en ferés prendre au malade un verre 9 jours de suite le matin à jeun.

REMEDE POUR LA FIEUVRE QUARTE

Prenés de la semence de charbon béni et la faittes infuser six ou sept heures dans un verre de bon vin blanc sur de la cendre chaude. Que le malade se promène s'il peut, sinon il faut chauffer son lict et le faire suer si l'on peut.

REMEDE POUR LA COLIQUE BILIEUSE

Il faut prende un escheveau de file cru le faire bouillir dans du lait de vache et l'appliquer sur le ventre le plus chaud qu'il se pourra souffrir.

Un signe de mort prochaine est lorsque le malade a le creux des mains et l'estomac sec et aride, le contraire est bon signe.

Comme vous le voyez, on termine sur une note encourageante. Libre à vous de sourire de ces prescriptions qui auraient plu à Molière. Ces recettes sentent la province et mis à part leur contenu empirique, elles ont des accents de terroir qui ne trompent pas. Elles ont été transcrites par un lettré avec l'orthographe de l'époque, mais quand on emploie « gaudron » pour goudron, « gensiviers » pour gencives, « cheuvre » pour chèvre, « melléyer » pour mélanger, cela contribue à donner au texte la saveur d'un document gallo.

Serge DAVY.